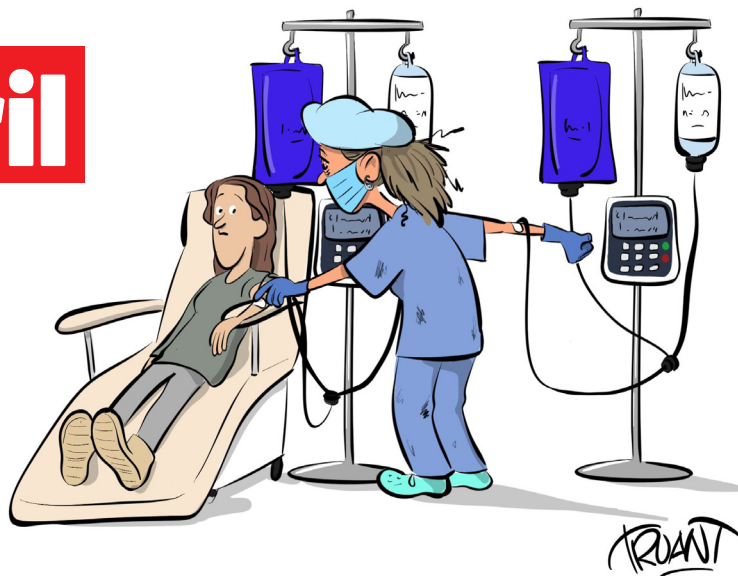


## 28 avril

### Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

Cette journée mondiale défend la sécurité et la santé au travail qui promeut la prévention des accidents et maladies professionnelles dans le monde entier et commémore les travailleuses et les travailleurs mort-e-s ou blessé-e-s au travail. Elle est célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical.



#### Une véritable hécatombe :

Le constat est alarmant :

- **1.297 mort-e-s au travail** en 2024, près de **3 par jour** d'après le bilan de la Sécurité sociale (qui ne prend pas en compte les travailleur-euse-s dépendant du régime agricole, des régimes spéciaux, de la fonction publique, et les indépendant-e-s);
- **Les mort-e-s faisant suite à une maladie professionnelle augmentent aussi**, et restent **sous-déclaré-e-s** ou considéré-e-s comme **non lié-e-s à l'activité professionnelle** (en particulier les cancers);
- Des milliers d'accidents graves occasionnent des **séquelles durables**, et entraînent trop souvent un **licenciement pour inaptitude ou mise à la retraite pour invalidité**.

Aujourd'hui dans notre secteur de la santé et de l'action sociale, nous sommes exposé-e-s à de nombreux risques professionnels avec des facteurs d'usure prouvés scientifiquement.

Le travail de nuit, les rythmes décalés, sont reconnus pour perturber les cycles hormonaux et augmenter le risque de développer un cancer.

Aussi, le 3 mars 2026, le tribunal administratif de Marseille a reconnu pour la première fois de manière explicite l'existence d'un « *lien direct* » entre le cancer du sein d'une infirmière et ses conditions de travail.

Cette reconnaissance participe d'une exigence fondamentale de justice sociale : celle de protéger la santé de ceux et celles qui consacrent leur vie à celle des autres, en tenant compte des risques spécifiques liés à leur profession.

**La CGT revendique** l'inscription du cancer du sein au tableau des maladies professionnelles pour les personnel-le-s de notre secteur. Cela doit s'imposer aujourd'hui à la lumière des évolutions récentes de la jurisprudence administrative et judiciaire.

**Il est vital** de renforcer la prévention des risques et le suivi médical au sein des établissements de santé par des mesures contraignantes aux employeurs.

### Reprenons le pouvoir sur notre travail et notre santé.

Les mort-e-s et blessures dues au travail ne sont pas des faits divers ! Pour notre santé il est urgent que de se réapproprié l'organisation du travail.

#### Exigeons :

- **32 HEURES DE JOUR EN 4 x 8 H**
- **30 HEURES DE NUIT EN 3 X10 H**

**Des effectifs à la hauteur des besoins réels.**

**L'arrêt des logiques purement comptables.**

**Une organisation du travail construite avec les agent-e-s.**

**La reconnaissance de la pénibilité.**

**Une véritable prévention des risques professionnels.**

**Le respect des temps de repos et des cycles de travail.**

**Tu as le savoir, reprends le pouvoir sur ton travail.**

**Le 28 avril,**  
**toutes et tous mobilisé-e-s**  
**pour les rendre visibles**  
**et y mettre un terme.**